

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01751
Numéro SIREN : 522 694 462
Nom ou dénomination : 123SUNRISE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt 14020

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfiques				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement	332 775		332 775	374 280
Disponibilités	26 525		26 525	20 411
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	359 300		359 300	394 691
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	359 300		359 300	394 691

Certifié conforme

DocuSigned by:

0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:

A7C93C3C925F4DC...




Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	19 014	21 293
Résultat de l'exercice	-40	-2 279
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 481	79 520
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	185	120
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	185	120
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	265 697	306 755
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 744	5 858
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	3 193	2 438
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	3 193	2 438
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	279 819	315 171
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	359 300	394 691

certifié conforme

DocuSigned by:



0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:



A7C93C3C925F4DC...



Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	9 431		11 134		-1 703	-15,30
Total	9 431		11 134		-1 703	-15,30
MARGE SUR M/SES & MAT	-9 431		-11 134		1 703	-15,30
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.			266		-266	-100,00
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Total			266		-266	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 431		-11 400		1 969	-17,27
Produits financiers	24 286		24 316		-30	-0,12
Charges financières	11 702		12 757		-1 055	-8,27
Résultat financier	12 584		11 559		1 025	8,87
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	3 153		159		2 994	NS
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	3 193		2 438		755	30,97
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40		-2 279		2 239	-98,25

certifié conforme

DocuSigned by:

0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:

A7C93C3C925F4DC...

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 359 300 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 40 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31/12/2020, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARON 1 : 154 546 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARON 2 : 56 588 OC de 1€ de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ST HILAIRE : 97 250 OC de 1€ de valeur nominale chacune.



Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	24 286
Total	24 286

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 279 819 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	185	185		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 744	10 744		
Dettes fiscales et sociales	3 193	3 193		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	265 697	265 697		
Produits constatés d'avance				
Total	279 819	279 819		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 265 697

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	3 400
INTERETS COURUS A PAYER	185
Total	3 585

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

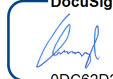
Honoraire de certification des comptes : 1 800 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Opérations et résultats :					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2 746,00	-14 446,00	-2 596,00	159,02	3 153,14
Impôts sur les bénéfices	1 823,00		798,00	2 438,00	3 193,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-4 569,00	-14 446,00	-3 394,00	-2 278,98	-39,86
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04	0,00
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04	0,00
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

Certifié conforme

DocuSigned by:

 0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:

 A7C93C3C925F4DC...

123SUNRISE

Société par actions simplifiée / vereinfachte Aktiengesellschaft

au capital de 57.770 € / mit einem Kapital von 57.770 €

Siège social: / und Sitz : ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE RCS Rennes 522 694 462

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DES ASSOCIES EN DATE DU 16 AOUT 2021

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Société en commandite de droit allemand, ayant son siège social sis Speersort 10, 20095 Hamburg (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Hamburg (Allemagne) sous le numéro HRA 118591

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Sebastian Steinweg et Christian Bertsch-Engel

Propriétaire de 28.885 actions ;

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Markus Wolfgang Gierke et Matthias Müller

Propriétaire de 28.885 actions

(ci-après ensemble dénommés les « **Associés** »).

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 57.770 actions.

Le représentant de la société Cabinet Ancette et Associés, commissaire aux comptes de la Société, a dûment été informé des projets des décisions qui suivent.

Etant au préalable exposé que :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

PROTOKOLL DER ORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERBESCHLÜSSE AM 16. AUGUST 2021

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Speersort 10, 20095 Hamburg (Deutschland) eingetragen im Handelsregister von Hamburg (Deutschland) unter der Nummer HRA 118591.

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Herrn Sebastian Steinweg und Herrn Christian Bertsch-Engel.

Eigentümer von 28 885 Aktien;

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, die Herren Markus Wolfgang Gierke und Matthias Müller

Eigentümer von 28 885 Aktien

(nachfolgend die „**Gesellschafter**“ genannt).

Die Summe entspricht der Anzahl der Aktien, die das Stammkapital ausmachen, 57.770 Aktien.

Der gesetzliche Vertreter der Gesellschaft Cabinet Ancette et Associés, Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, wurde ordnungsgemäß über die folgenden Beschlusssentwürfe in Kenntnis gesetzt.

Folgendes wird zunächst dargelegt:

Der Präsident hat den Jahresabschluss (Jahresbilanz, Ergebnisrechnung und Anlage) sowie den Geschäftsbericht des Geschäftsjahres 2020 erstellt und abgeschlossen.

Connaissance prise des documents suivants, lesquels ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L-227-10 du Code de Commerce

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes
- Affectation du résultat

- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les associés conformément à l'article 20.1 des statuts :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvent les comptes tels qu'ils leur ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés constatent qu'aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nach Kenntnisnahme der folgenden Unterlagen, welche den Gesellschaftern zugesandt oder ihnen innerhalb der Frist am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurden :

- Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang) für das am 31. Dezember 2020 endende Geschäftsjahr
- Der Geschäftsbericht des Präsidenten
- Der Bericht des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss
- Der Sonderbericht des Wirtschaftsprüfers über die in Artikel L-227-10 des Handelsgesetzbuchs genannten Vereinbarungen

Nach Kenntnisnahme der folgenden Tagesordnung :

- Genehmigung des Jahresabschlusses für das besagte Geschäftsjahr
- Entlastung des Präsidenten und des Wirtschaftsprüfers
- Gewinn/Verlustverwendung

- Genehmigung der genehmigungspflichtigen Vereinbarungen gemäß Artikel L.227-10 des französischen Handelsgesetzbuchs

Die folgenden Beschlüsse sind einstimmig durch die Gesellschafter gemäß Artikel 20.1 der Satzung getroffen worden :

ERSTER BESCHLUSS

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichts des Präsidenten und des Berichts des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2020 endende Geschäftsjahr, bestätigen die Gesellschafter die ihr vorgelegten Abschlüsse sowie die in diesen Abschlüssen enthaltenen oder in diesen Berichten zusammengefassten Geschäfte.

Die Gesellschafter konstatieren, dass, keine Ausgaben nach Artikel 39-4 CGI (frz. Steuerrecht) im Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2020 getätigt wurde.

Les Associés donnent quitus au Président et au commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent la proposition du Président, et décident d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à hauteur de (40) euros au compte « Report à nouveau ».

Les Associés reconnaissent qu'il leur a été rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de Commerce approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par tous les associés et consigné sur le registre des assemblées.

Die Gesellschafter erteilen dem Präsident und dem Wirtschaftsprüfer für die Erfüllung ihrer Mandate für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung.

ZWEITER BESCHLUSS

Die Gesellschafter nehmen den Vorschlag des Präsidenten an und beschließen, den gesamten Verlust des am 31. Dezember 2020 abgeschlossenen Geschäftsjahres in Höhe von (40) Euro auf das Konto „Gewinn bzw. Verlustvortrag“ zu übertragen.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sie über den Umstand informiert wurden, dass in den letzten drei Geschäftsjahren keine Ausschüttungen vorgenommen wurden.

DRITTER BESCHLUSS

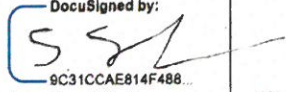
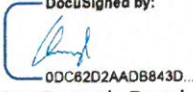


Nach der Kenntnisnahme des Sonderberichts des Wirtschaftsprüfers über die unter Artikel L 227-10 des französischen Handelsgesetzbuches fallenden Vereinbarungen, genehmigen die Gesellschafter die Schlussfolgerungen des genannten Berichts und die darin erwähnten Vereinbarungen.

VIERTER BESCHLUSS

Die Gesellschafter bevollmächtigen den Inhaber einer originalen Ausfertigung, eines Auszugs oder einer Kopie vorliegenden Protokolls, die Publizitäts-, Hinterlegungs- und weitere erforderlichen Formalitäten durchzuführen.

Aus dem oben Genannten wurde vorliegendes Protokoll erstellt, das von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in das Register der Gesellschaftsbeschlüsse eingetragen wurde.

Fait en trois (3) exemplaires à Erstellt in drei (3) Exemplaren in
Hambourg/Luxembourg Hamburg/Luxemburg

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG,		CEE Renewable Fund S.A.,	
 DocuSigned by: Sebastian Steinweg 9C31CCAE814F488...	 DocuSigned by: Christian Bertsch-Engel 0DC62D2AADB843D...	 Markus Wolfgang Gierke	 Matthias Müller

123SUNRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 57.770 €
Siège social: ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE
RCS Rennes 522 694 462

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2020

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les prescriptions légales et statutaires.

Il vous sera donné par ailleurs lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.

I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les méthodes de présentation et de valorisation des comptes sociaux demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Sur le plan financier

Le chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 00,00 € comme au titre de l'exercice précédent.


Les chiffres clés :

- Le résultat exceptionnel est nul	0 €
- Les produits d'exploitation sont nuls	0 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	9.431 €
- <u>Le résultat d'exploitation est déficitaire de</u>	<u>(9.431) €</u>
- Les produits financiers s'élèvent à	24.286 €
- Les charges financières s'élèvent à	11.702 €
- <u>Le résultat financier est bénéficiaire de</u>	<u>12.584 €</u>

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde donc, par un résultat courant avant impôts de 3.153 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 159 € au titre de l'exercice précédent.

En conséquence après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 3.193 euros les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldent par une perte de (40) euros.

Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 79.481 euros contre 79.520 euros au titre de l'exercice précédent.

DocuSigned by:

0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:

A7C93C3C925F4DC...

III. AFFECTATION DU RESULTAT, DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Nous proposons d'affecter en report à nouveau, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à (40) euros.

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demanderons d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

V. PERSPECTIVES 2021 :

Malgré la pandémie mondiale du coronavirus déclarée par l'OMS le 30 janvier 2020, la Société poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes, mais il est trop tôt pour se prononcer sur ses résultats futurs.

Dans la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (la « loi de finances pour 2021 ») le gouvernement français a ouvert la possibilité de renégocier les contrats d'obligation d'achat conclus par EDF en application des arrêtés tarifaires photovoltaïque de 2006 et 2010. Aussi, les résultats futurs de la Société, qui détient des actifs dans les sociétés listées au VIII, pourront être affectés.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Le premier trimestre 2021 a été marqué par le couvre-feu et un nouveau confinement. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

En effet, en l'absence de personnel, l'activité de production d'électricité des filiales se poursuit dans des conditions normales, ne générant aucun impact significatif sur la trésorerie et le financement des filiales et de la société.

VII. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES, SUR L'EXERCICE, DANS LE CAPITAL DE SOCIETES :

Néant.

VIII. ACTIVITES DES FILIALES (PAR BRANCHE D'ACTIVITE) ET RESULTATS OBTENUS :

La Société n'a pas de filiales (au sens de l'article L233-1 du Code de commerce) et n'exerce pas de contrôle sur une autre société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

Toutefois il est rappelé que la Société détient :

- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;

- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société ;
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Saint Hilaire, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Saint Hilaire, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société.

IX. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Néant.

X. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES INTERVENUES SUR L'EXERCICE :

Néant.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, il est indiqué ci-dessous la décomposition des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Le solde des dettes et comptes rattachés à l'égard des fournisseurs ainsi que le solde des créances et comptes rattachés à l'égard des clients au 31 décembre 2020 sont décomposés comme suit :

	Article D. 441-6 I. – 1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	2	X				9	X					
Montant total des factures concernées TTC	1404€			804€	5136	5940	X					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	14.88%			8.52%	54.46%	62.98%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X						X					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												

Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – L. 441-10 ou article L. 441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois											

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous précisons qu'il n'a été exposé aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts.

XIII. APPROBATION DES COMPTES, DES RAPPORTS ET DES PROPOSITIONS DE DECISIONS :



Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes qui viennent de vous être présentés,
- approuver l'affectation du résultat qui vous est proposée,

Au présent rapport est joint le texte du projet des décisions que nous vous remercions de bien vouloir approuver.

Fait à Hambourg en deux exemplaires

Le 30 juillet 2021,

Le Président, CEE Administration, représenté par	
 <p>DocuSigned by: Christian Bertsch-Engel 0DC62D2AADB843D...</p>	 <p>DocuSigned by: Frank Graf A7C93C8C925F4DC...</p>

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

123 SUNRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

123SUNRISE

SAS au capital de 57 770 euros
Siège social : ZAC Val d'Orson
Le Val Plaza, Bât C, rue du Pré Long
35770 VERN-SUR-SEICHE
522 694 462 RCS RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société 48 CANEBIERE SERVICES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

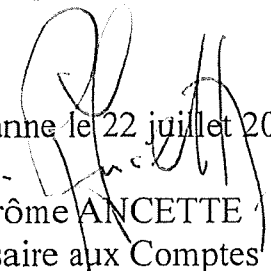
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Les conventions anciennes continuent à produire leurs effets sur l'exercice 2020.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Villeurbanne le 22 juillet 2021


Pierre Jérôme ANCETTE
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

123SUNRISE

SAS au capital de 57 770 euros
Siège social : ZAC Val d'Orson,
Le Val Plaza, Bât C, rue du Pré Long
35770 VERN-SUR-SEICHE
522 694 462 RCS RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société 123SUNRISE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123SUNRISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes et annexes et nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne le 22 juillet 2021

Pierre Jérôme ANCETTE
Commissaire aux Comptes

certifié conforme

DocuSigned by:

0DC62D2AADB843D...

DocuSigned by:

A7C93C3C925F4DC...